

Le département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France

Le département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (BnF) est la plus importante cartothèque de France et l'une des plus grandes sur le plan international. Son rôle dans la conservation de la collection de référence et l'élaboration de la bibliographie nationale, le volume et la qualité de ses collections, l'importance des activités scientifiques et techniques spécifiquement liées à la cartographie, témoignent de cette place éminente.

Hélène Richard

Bibliothèque nationale de France
helene.richard@bnf.fr

Son histoire est particulièrement liée au développement des sciences géographiques ou cartographiques. En effet, un Dépôt de la Géographie a été créé en 1828, sous l'influence d'Edme-François Jomard, géographe de l'expédition d'Égypte, qui en obtint la direction. Il avait appelé de ses vœux « *un établissement spécial, réunissant un exemplaire ou une copie de toutes les cartes gravées ou manuscrites qui appartiennent à l'État, recevant chaque jour les nouvelles productions à mesure qu'elles paraissent, ouvert à la jeunesse studieuse, au navigateur qui prépare une expédition lointaine, au voyageur qui veut s'enfoncer dans les terres mal connues, au savant qui veut comparer les travaux de tous les âges et en faire jaillir des vérités utiles pour l'histoire, aux hommes qui ont besoin d'étudier la force des États, leur puissance et leurs limites [...] Utilité politique, intérêt des lettres, avantage du commerce, honneur national, que de motifs pour que la faveur publique environne le nouveau département scientifique*

créé au sein du plus ancien et du plus bel établissement littéraire de toute l'Europe¹ ».

Les collections furent constituées par la réunion des cartes déjà présentes à la bibliothèque, au département des Estampes en particulier, et par l'attribution du dépôt légal des documents cartographiques, ainsi que par une active politique d'acquisitions (achats, dons, échanges...). Si ce nouveau département ne garda son autonomie que quelques décennies, il conserva – au sein de celui des imprimés – sa spécificité et un crédit d'acquisition régulier. Mais il fut recréé en 1942, en même temps qu'était constitué celui de la Musique et au moment où il connaissait un développement considérable avec l'aménagement de locaux spécifiques et surtout le dépôt de la remarquable bibliothèque de la Société de géographie.

1. Article d'Edme-François Jomard, « Dépôt de Géographie créé à la Bibliothèque du Roi », *Le Moniteur*, 16 mai 1828.

Archiviste paléographe de formation, **Hélène Richard** a été conservateur à la BM de Poitiers, directeur des BM de Besançon, et dirige aujourd'hui le département Cartes et plans de la BnF. Elle est notamment l'auteur du volume Région Poitou-Charente, région Limousin des Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France (*Klincksieck, 1996*), et de l'ouvrage Les globes de Coronelli (BnF, Seuil, 2006), et a codirigé La mer, terre et fascination (BnF, 2004).

Une mission fondamentale, le dépôt légal

Si l'histoire du département l'inscrit dans celle du développement des sciences géographiques, ses activités en font le secteur de la BnF chargé des missions fondamentales pour les documents cartographiques. Collecter et conserver le dépôt légal des cartes, plans, atlas, globes et jeux géographiques l'amène à recevoir près de 4 000 documents par an, produits par les imprimeurs ou les éditeurs français, voire importés par des distributeurs qui fournissent ainsi le marché français. Les évolutions récentes des textes réglementaires concernant le dépôt légal ont concerné également ce secteur, bien sûr, en diminuant le nombre d'exemplaires déposés (deux au titre du DL d'éditeur et un au titre du DL d'imprimeur), mais aussi en mettant en chantier le dépôt légal des documents sans support, le « dépôt légal d'internet » selon la formule courante.

Bien que la gestion du dépôt légal se rapproche de celle des autres imprimés, des différences importantes existent, conséquence de la nature des documents collectés. En effet, les cartes ou plans sont imprimés par un nombre relativement restreint de gros producteurs à l'activité spécialisée (on pense à l'Institut géographique national, au Service hydrographique et océanographique de la Marine, mais aussi à Michelin, Blay-Foldex, etc.). Dans cette production, les éditions destinées au tourisme ou aux loisirs augmentent considérablement. S'y ajoute un nombre non

négligeable de productions occasionnelles, souvent très spécifiques et à la diffusion restreinte, pour lesquelles la collecte du dépôt légal a tout son sens. Le dépôt légal concerne aussi des objets surprenants (les jeux géographiques) ou encombrants comme les plans en relief ou les globes...

Cartes « nées numériques »

La production numérique justifie également un traitement particulier. En effet, les cartes sur cédérom ne constituent qu'une partie très modeste de la production née numérique², tandis que les cartes construites à la demande à partir de bases de données ont envahi les pratiques d'amateurs et jouent un rôle considérable dans la présentation des résultats des recherches, et pas seulement des recherches géographiques. D'ailleurs la facilité de construire des cartes, avec plus ou moins de bonheur il faut le

reconnaître, a renouvelé considérablement l'image de la cartographie.

Chargée d'archiver de manière pérenne cette production, la Bibliothèque nationale de France doit mettre en place des procédures particulières car la collecte automatique du web, telle qu'elle commence à la pratiquer, ne permet pas d'atteindre ces documents cartographiques. Une campagne de dépôts doit être construite avec les producteurs pour conserver des documents dont la valeur scientifique est considérable et dont l'évolution doit être regardée avec une attention particulière. Si ce mode de collecte est assurément plus long à mettre en place et si cette lenteur risque de créer des lacunes dans la collection de référence, ce travail en partenariat avec les producteurs est incontestablement stimulant.

Formats, supports et conservation

Les documents issus du dépôt légal sont fondamentalement destinés à une conservation de long terme que la nature même des cartes, documents d'usage destinés à être utilisés et remplacés, ne rend pas aisée.

2. Le dépôt légal des cédéroms s'effectue au département de l'Audiovisuel, qui conserve ces documents, quel que soit leur sujet. Toutefois, ils sont intégrés à la *Bibliographie nationale des documents cartographiques* et font l'objet d'une indexation spécifique complémentaire dans le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France.

On pense bien sûr aussi au format des cartes qui atteint fréquemment le mètre carré... mais le problème est souvent compliqué par le fait que les cartes sont vendues ou distribuées pliées et que ces plis ne pourront être faits et défaits aussi longtemps que le nécessite la conservation des originaux. Certaines cartes sont produites sur des supports eux aussi peu

Les documents
issus du dépôt légal
sont fondamentalement
destinés à une
conservation
de long terme
que la nature même
des cartes, documents
d'usage destinés
à être utilisés
et remplacés,
ne rend pas aisée

compatibles avec la conservation, comme des matières plastiques de diverses compositions. La conservation des globes pose des problèmes d'encombrement heureusement souvent résolus pour les siècles antérieurs par le dépôt qui était fait non des globes montés mais des « fuseaux » de papier destinés à les monter.

Cet ensemble de problèmes a justifié le développement de pratiques de conservation qui tentent, dans les diverses cartothèques, de combiner au mieux le nombre de documents et la place disponible. Au département des Cartes et plans de la BnF, c'est le rangement des cartes en portefeuilles qui prévaut, les portefeuilles étant eux-mêmes disposés sur des étagères constituées de rouleaux qui permet-

tent de les extraire plus facilement : ce système est le plus économique en place et autorise une manipulation plus aisée que les documents empilés dans des tiroirs.

L'amélioration de l'installation du département sur le site de Richelieu³, grâce aux travaux qui sont programmés dans un horizon rapproché, va permettre de desserrer les collections, de placer convenablement les « très grands formats », sans parler de l'amélioration des conditions de travail des chercheurs et du personnel et du rayonnement que pourront y avoir les collections. Les travaux permettront également à l'atelier de restauration spécialisé dans les grands formats, qui s'est développé au sein du département, d'avoir des espaces plus vastes et donc plus compatibles avec la taille des documents à traiter.

Un million de cartes

Les collections ne se limitent pas à celles qui sont issues du dépôt légal, ancien ou actuel.

Les richesses initiales du département contenaient aussi les anciens fonds provenant des collections royales⁴ et ceux qui sont le fruit des confiscations révolutionnaires. S'y sont ajoutés des dépôts faits par d'autres institutions qui ne désiraient pas conserver des collections qui avaient perdu leur intérêt, compte tenu de leurs besoins propres (Service hydrographique et océanographique de la Marine, collection d'Anville, fonds de l'Institut français du pétrole...).

3. Les départements conservant les documents « spécialisés » de la BnF (Manuscrits, Estampes, Musique, Monnaies et médailles, Arts du spectacle et Cartes et plans) sont restés dans le site historique de la bibliothèque, rue de Richelieu.

Les travaux programmés doivent permettre l'installation des bibliothèques d'histoire de l'art regroupées au sein de l'INHA et de celle de l'École nationale des chartes, et l'amélioration de l'installation des départements de la BnF, en leur permettant un plus grand rayonnement.

4. C'est le cas des grands globes de Coronelli, cadeau du cardinal d'Estrées à Louis XIV, qui ont fait l'objet d'une réinstallation dans le hall de Tolbiac grâce au mécénat de la société Natixis.

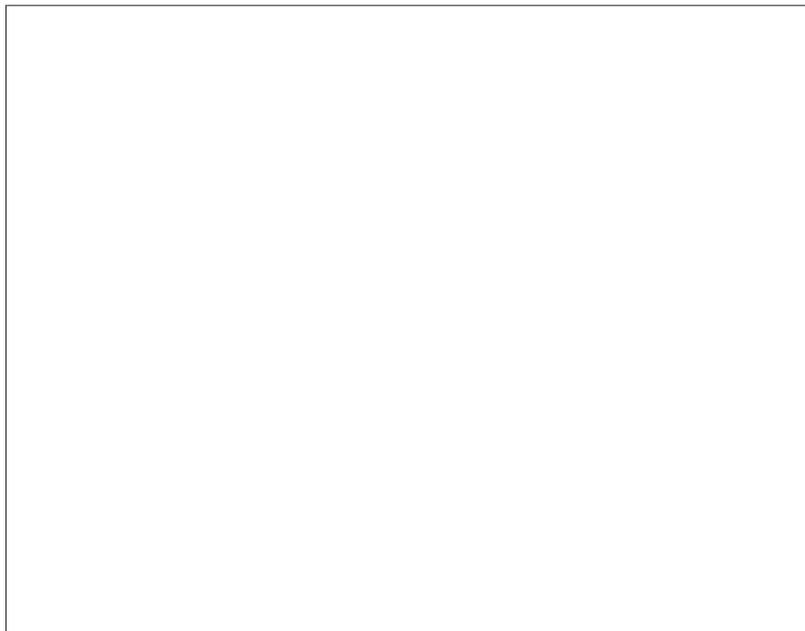
Mais ces ressources ont, de tout temps, été complétées par le produit des achats. Ceux-ci sont réguliers et mettent à la disposition des chercheurs un ensemble de documents cartographiques contemporains nécessaires à leurs besoins scientifiques et à la recherche sur les fonds du département⁵. Une partie de ces documents est issue des échanges avec les bibliothèques étrangères ou avec les établissements producteurs. De telles procédures sont indispensables pour les pays dont la production cartographique n'est pas accessible aisément dans les circuits commerciaux. Des acquisitions patrimoniales, dont le nombre est hélas limité par le coût des documents, viennent également compléter la cohérence de cet ensemble qu'il est difficile de chiffrer, mais que l'on voit approcher le million de cartes, complétées par des atlas, et par la collection très remarquable de livres, de périodiques, de photographies et de manuscrits de la Société de géographie.

Catalogue et accès géographique

Un tel ensemble n'est évidemment exploitable que grâce au catalogue qui est dressé et qui s'efforce de décrire les enrichissements courants et de traiter d'éventuels fonds en souffrance. Le niveau de catalogage va être différent selon les modes d'entrée des documents.

Les documents issus du dépôt légal sont destinés à enrichir le catalogue de la Bibliothèque, mais aussi à constituer la *Bibliographie nationale française* dont une partie traite, dans un supplément spécifique depuis 1975, des do-

5. Le département s'efforce, grâce au dépôt légal essentiellement, d'avoir la totalité des documents cartographiques concernant la France, des cartes à grande échelle pour l'Europe ou les pays historiquement proches de la France (et qui sont donc bien représentées dans les collections cartographiques de la BnF...) et une couverture à petite échelle pour le reste du monde, en restant attentif à toute la production originale qui émerge dans le monde.



cuments cartographiques. Publiée sur papier jusqu'en 2000, la *Bibliographie nationale française* « Cartographie » est désormais accessible sur le site web de la BnF⁶, avec deux parutions par an. Elle est organisée selon un classement géographique des territoires ou des phénomènes représentés.

Cet accès géographique a une place prépondérante dans l'accès aux collections du département. Si le classement même des documents ne se fait plus selon cet ordre, mais par une combinaison du format et de l'ordre d'entrée, l'indexation géographique est la plus utilisée par les chercheurs, tandis que des vedettes d'autorité « noms géographiques » sont soigneusement constituées et enrichies de précisions géographiques (coordonnées en particulier). Après avoir constitué pendant vingt ans son catalogue dans une base spécifique (BN-Opaline), le département des Cartes et plans a vu son catalogue migrer vers le catalogue général multisupport de la Bibliothèque, BN-Opale +. Des écrans spécifiques permettent la consultation plus aisée des documents cartographiques en

6. www.bnf.fr

exploitant les richesses du catalogage particulier qui y est réalisé.

Le catalogue contient la plupart des documents du département; les fichiers anciens ont été informatisés, mais des campagnes de rétroconversion des catalogues doivent encore être menées pour les ouvrages sur la cartographie ainsi que pour une très grande part des imprimés de la Société de géographie. L'abandon du catalogage à niveaux, commode pour les séries cartographiques mais difficilement exploitable pour la récupération de notices, permet désormais de diffuser les notices bibliographiques aux établissements qui le souhaitent: notices de la production courante dans le cadre de la *Bibliographie nationale française*, mais aussi notices de documents anciens ou étrangers, venant de la conversion des catalogues anciens ou des acquisitions.

Il reste toutefois des chantiers à mener: ainsi, pour faciliter le traitement, la gestion et l'accès aux documents cartographiques et en particulier aux séries qui font la richesse des grandes cartothèques, l'usage de cartes interactives grâce auxquelles se repèrent naturellement les documents, doit être mis en chantier.

Mise en valeur et numérisation

Pour une collection d'une telle richesse, la spécialisation des professionnels pour les acquisitions, le traitement bibliographique ou la conservation, permet une mise en valeur des collections qui prend plusieurs formes. Le travail scientifique qui se développe dans des programmes de recherche aboutit à la constitution de fichiers d'autorité (répertoire des cartographes français⁷) ou à des publications (*Répertoire des atlas français*⁸, *Répertoire des plans de Paris...*⁹).

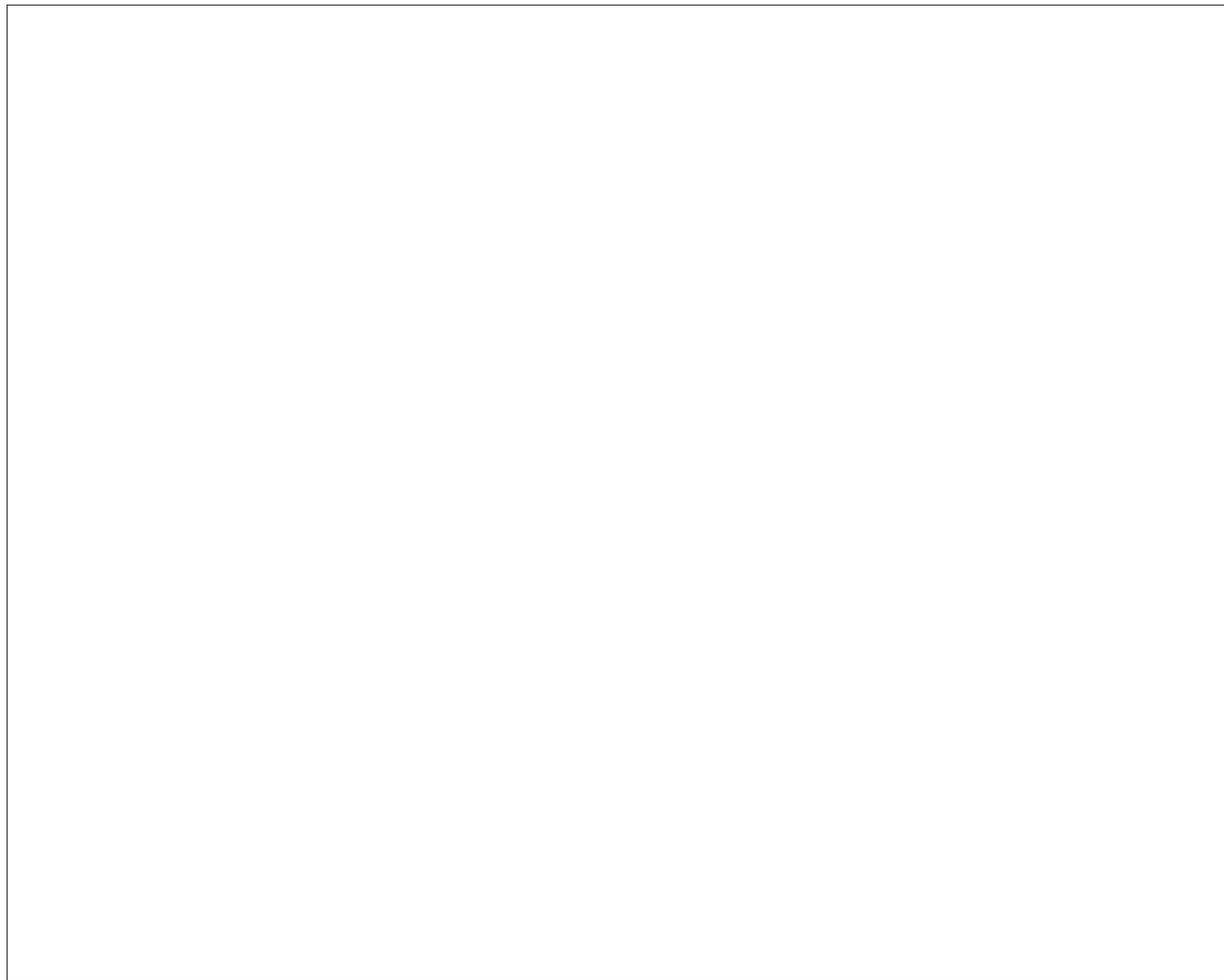
Les expositions sont aussi l'occasion de publications de synthèse et de mise en valeur des fonds. Il faut citer parmi les plus récentes « Figures du ciel », « Couleurs de la terre », « La mer, terreur et fascination », « Les voyageurs photographes », « Le globe et son image » ou encore « Trésors photographiques de la Société de géographie » dont le catalogue, déjà publié, précède une exposition qui aura lieu à l'automne 2007. Il faut également signaler les travaux réalisés par les chercheurs associés à la BnF, dans le cadre de l'approfondissement de leurs travaux de recherche.

La spécificité des documents cartographiques se retrouve également dans les particularités de la numérisation des documents. La reproduction d'une carte nécessite que l'on puisse à la fois continuer d'en appréhender la totalité et lire le moindre toponyme, et que l'on puisse aussi bénéficier des informations données par les couleurs rajoutées sur tel ou tel exemplaire ou série d'exemplaires afin d'y marquer, par exemple, des divisions administratives ou l'extension des nations. De même, des traces d'usage, décelables uniquement par des marques ténues

7. Le répertoire des cartographes français, constitué par Monique Pelletier et Jean-Yves Sarazin, est accessible par la base d'autorité « auteurs » de BN-Opale +.

8. À la suite de la publication de Mireille Pastoreau sur les atlas des XVI^e et XVII^e siècles, Catherine Hofmann travaille au répertoire des atlas français du XVIII^e siècle.

9. Publié par Jean Boutier.



sur des versos, peuvent s'avérer aussi importantes que le tracé cartographique lui-même. C'est pour cela que la numérisation des documents cartographiques exige des capacités en mémoire informatique très importantes. Pourtant, l'usage des documents cartographiques numérisés connaît une extension exponentielle avec les géo-références, y compris historiques, qu'ils permettent. Il renouvelle également l'intérêt pour les cartes d'un grand public toujours attiré par la présentation ou l'exposition de ce type de support.

Ainsi, le département des Cartes et plans, à côté de l'ouverture de sa salle de lecture aux chercheurs, du lundi au samedi, propose régulièrement des présentations de documents à

des groupes spécifiques. Le « Hall des globes » de Tolbiac, où sont désormais installés les globes de Coronelli, comporte, à côté des globes eux-mêmes, une présentation de l'évolution de la représentation du ciel et de la terre. Une galerie virtuelle des cartes et des globes a également été développée sur le site internet de la bibliothèque.

Une « tête de réseau »

Ce bref survol de la situation actuelle du département des Cartes et plans n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il est surtout destiné à donner des informations sur ses chantiers actuels (catalogues, numérisation, travaux, recherche...). Sa spécificité,

combinée avec la force que lui donne l'organisation de la Bibliothèque nationale de France autour de missions claires, fait de lui un service dont l'activité est largement destinée aux autres établissements documentaires, qu'ils aient besoin d'une formation particulière, d'une aide pour l'identification de documents, ou de récupérer des notices bibliographiques.

En lien avec son réseau de partenaires français ou européens, il participe à des projets tels qu'acquisitions ou conservation partagées, élaboration d'accès aux catalogues, normalisation...

Mai 2007